

**Cadre stratégique à long terme
pour les activités relatives à la qualité de l'air
de la Commission de coopération environnementale,
élaboré par le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air**

Version provisoire

Processus d'élaboration en trois étapes d'un cadre stratégique pour les activités relatives à la qualité de l'air de la Commission de coopération environnementale (CCE)

Le présent document constitue la première des trois étapes d'un processus d'élaboration d'un cadre stratégique qui orientera les activités du Conseil et du Secrétariat de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air, et ce, d'une manière avantageuse pour les trois pays nord-américains. Les trois étapes du processus sont les suivantes :

1. Déterminer les orientations stratégiques qui peuvent aider à définir les activités qu'entreprendra le Secrétariat de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air.
2. Fournir des conseils et des observations au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan opérationnel annuel.
3. Évaluer l'efficacité et l'efficience des mesures prises.

Le cadre vise à favoriser une meilleure compréhension et une plus grande efficacité des activités de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air, ainsi que des programmes connexes exécutés dans les trois pays. Le cadre mettra surtout l'accent sur la coordination, la synergie et la complémentarité des diverses initiatives de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air.

Déterminer les orientations stratégiques des activités de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air

Le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (ci-après le « Groupe de travail ») définira les buts, les champs d'activité prioritaires et les initiatives que pourrait lancer le Secrétariat de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air. Les orientations stratégiques énoncées dans le présent document visent à faciliter la prise de décisions et à affecter les ressources de manière à ce que les activités de la CCE soient efficaces. Ces activités appuieront les ententes, activités et programmes actuels sur la qualité de l'air auxquels participent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Une vaste gamme d'intervenants contribuera à l'élaboration des orientations stratégiques. Pour faciliter le processus, la version provisoire du cadre stratégique sera affichée sur le site Web de la CCE de manière à permettre au public de faire ses observations. En outre, le Groupe de travail souhaite coordonner les travaux d'élaboration des orientations conjointement avec le Comité consultatif public mixte (CCPM). Le CCPM a donc été invité à coprésider une réunion qui devrait se tenir en 2004 et au cours de laquelle les membres du public pourront s'exprimer sur les travaux menés par la CCE dans le domaine de la qualité de l'air. Le Groupe de travail et le CCPM solliciteront les commentaires du public sur la version provisoire des orientations

stratégiques définies par les intervenants nord-américains (organisations gouvernementales et non gouvernementales, groupes autochtones, universitaires, secteur privé et grand public). Le Groupe de travail examinera ensuite les observations formulées, finalisera le document et le soumettra au Conseil de la CCE. Le Groupe de travail pourra réviser périodiquement, au besoin, les orientations stratégiques, et sollicitera à nouveau les commentaires du public à cette fin.

Fournir des conseils et des observations

Au cours de la deuxième étape du processus, on s'appuiera sur les orientations stratégiques définies pour formuler des conseils et des observations au sujet du plan opérationnel annuel du Secrétariat de la CCE. Ce plan se veut un outil adapté qui orientera l'évolution des projets et fournira aux parties intéressées des renseignements importants sur les activités de la CCE. Lorsqu'il aura été approuvé par les Parties, le plan opérationnel sera élaboré plus avant pour inclure des mesures ou projets précis à l'intention du Secrétariat de la CCE.

Évaluer l'efficacité et l'efficience des mesures prises

Enfin, pour déterminer l'efficacité et l'efficience des mesures prises, on créera un processus de surveillance et d'évaluation. L'évaluation comprendra un examen des programmes et l'actualisation des orientations stratégiques, selon les besoins.

La Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

La CCE a été créée aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (aussi appelé l'accord environnemental parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain – ALÉNA) pour :

- améliorer la coopération sur les questions environnementales présentant un intérêt pour les trois pays;
- recueillir et diffuser des informations sur l'environnement et les résultats d'analyses connexes;
- faciliter une meilleure compréhension des liens qui existent entre l'environnement, l'économie et le commerce;
- trouver des solutions aux problèmes soulevant des préoccupations communes;
- permettre au public de participer à l'examen des enjeux concernant l'environnement et le commerce en Amérique du Nord.

Structure

Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, est composé des ministres fédéraux de l'Environnement (ou de leurs représentants de niveau équivalent) des trois pays.

Le CCPM est un groupe consultatif chargé de fournir des avis au Conseil sur toute question relative aux champs d'activité de la CCE. Le CCPM est composé de cinq membres de chacun des trois pays qui sont nommés par leur gouvernement respectif.

Le Secrétariat de la CCE est composé de professionnels qui mettent en œuvre des projets et effectuent des recherches dans des secteurs de programme relatifs à l'environnement nord-américain, aux lois et normes en matière d'environnement et à des enjeux mettant en cause l'environnement et le commerce; les activités englobent aussi le traitement des communications des citoyens sur les questions d'application des lois de l'environnement. Le Secrétariat apporte un appui technique et opérationnel au Conseil de la CCE, de même qu'aux comités et groupes créés par ce dernier, dont le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air.

Le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air

Ce groupe de travail a été créé en 2002, en vertu de la résolution du Conseil n° 02-04. Il a pour tâche de « [f]ournir des conseils et des observations au Conseil au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de travail annuel concernant son programme sur la qualité de l'air et d'autres activités connexes de la CCE ».

Le Groupe de travail est composé de hauts fonctionnaires fédéraux des trois pays responsables des questions relatives à la qualité de l'air; il est donc bien placé pour promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande efficacité des activités et programmes reliés à la qualité de l'air dans chaque pays. Le Groupe de travail est par ailleurs un intervenant de premier plan dans l'élaboration et l'exécution des activités de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air. En fournissant ses conseils et ses observations sur le plan opérationnel annuel, le Groupe de travail contribuera à déterminer les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés et s'attaquer aux problèmes qui sont prioritaires pour les trois pays.

Pour s'acquitter du mandat qui lui est confié en vertu de la résolution du Conseil n° 02-04, le Groupe de travail :

- définira les buts stratégiques et les activités prioritaires du programme de la CCE sur la qualité de l'air et d'autres activités dans ce domaine et facilitera l'affectation des ressources limitées de la CCE aux activités prioritaires;
- fournira des avis au Conseil de la CCE sur des questions reliées à la qualité de l'air;
- relativement au plan opérationnel annuel du Secrétariat : 1) fournira des conseils et des observations au Secrétariat, notamment au gestionnaire du programme sur la qualité de l'air, lors de l'élaboration du plan opérationnel de la CCE; 2) fournira des conseils et des observations au Conseil de la CCE au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de travail annuel du programme sur la qualité de l'air et d'autres activités connexes de la CCE; 3) participera à l'exécution du plan opérationnel en offrant des conseils et observations de spécialistes sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets donnés ou en participant à ces activités; 4) examinera la cohérence des activités tout au long de leur exécution dans le contexte du plan opérationnel annuel et fournira d'autres conseils et observations, s'il y a lieu, à cet égard;
- favorisera l'exécution de mesures visant l'atteinte de résultats concrets et d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui peuvent être mesurés au moyen d'indicateurs établis d'un commun accord;

- facilitera la participation des personnes intéressées en donnant l'occasion au public de contribuer à l'élaboration des avis que fournit le Groupe de travail au Secrétariat et au Conseil.

Orientations stratégiques : Première étape

Vision

Le meilleur moyen d'augmenter la capacité globale des responsables de la gestion de la qualité de l'air consiste à améliorer la qualité, la comparabilité et l'accessibilité de l'information pertinente partout en Amérique du Nord. Du fait qu'elle travaille avec le grand public, les universitaires, le secteur privé, les groupes autochtones, les organisations non gouvernementales et les gouvernements des trois pays signataires de l'ALÉNA, la CCE est très bien placée pour favoriser une sensibilisation accrue aux systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord et une meilleure compréhension de leur fonctionnement. Elle est également bien placée pour soutenir l'établissement de partenariats entre les organismes et les spécialistes du domaine de la gestion de qualité de l'air. Dans ce contexte, le Groupe de travail cherchera à maximiser la contribution de la CCE en évaluant la nécessité d'examiner des enjeux précis et en établissant les priorités à cet égard, en veillant à ce qu'on concentre surtout les efforts dans les secteurs prioritaires et en facilitant l'affectation des ressources limitées de la CCE dans ces secteurs.

Buts

Le Groupe de travail appuie les buts suivants en ce qui concerne les activités de la CCE dans le domaine de la qualité de l'air :

1. Améliorer la comparabilité et le partage des données environnementales concernant la qualité de l'air au sein des trois Parties à l'ALÉNA grâce à la création et à l'interconnexion de bases de données, à la mise en place de réseaux techniques et à l'amélioration des capacités de collecte de données. Dans le cadre de cette activité, on préconisera l'échange de renseignements sur les critères et les méthodes employés pour l'établissement et la mise en œuvre de normes environnementales nationales et sur les résultats obtenus.
2. Améliorer l'accès du public aux données environnementales sur la qualité de l'air grâce à la mise au point d'outils communs, à la facilitation de la diffusion de l'information et à la sensibilisation. Dans le cadre de cette activité, on appuiera l'élaboration de programmes de sensibilisation du public aux questions reliées à la pollution atmosphérique et aux sources de pollution; on fera aussi connaître les pratiques exemplaires et d'autres initiatives prometteuses.
3. Faciliter la coordination et la coopération entre les trois pays en ce qui concerne les activités sur la qualité de l'air. Pour ce faire, on organisera des tribunes de discussion, on offrira une formation, on coordonnera la tenue d'ateliers et on encouragera la création de liens professionnels dans le domaine des systèmes de gestion de la qualité de l'air, des stratégies d'amélioration et d'autres questions connexes, et ce, afin d'améliorer les compétences et les capacités des gouvernements.

4. Exécuter des analyses et des évaluations comparatives sur les enjeux actuels, ainsi que des évaluations prospectives des nouveaux enjeux dans le domaine de la qualité de l'air, tels que définis par le Groupe de travail.

Activités prioritaires

Pour atteindre les buts susmentionnés, le Groupe de travail appuie l'exécution des activités prioritaires suivantes dans le cadre des initiatives de la CCE concernant la qualité de l'air :

1. Quantifier les émissions et les concentrations de polluants attribuables aux secteurs de l'énergie et des transports.
2. Déterminer et comparer les méthodes et les techniques actuelles de prévention de la pollution et les stratégies de gestion de la qualité de l'air appliquées aux secteurs de l'énergie et des transports, y compris les méthodes de mise en œuvre.
3. Quantifier les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et l'environnement, y compris les coûts et les avantages des mesures de lutte contre les émissions.
4. Définir les besoins en matière de recherche scientifique sur la qualité de l'air et de développement de technologies qui pourraient intéresser les Parties.
5. Déterminer les principaux liens entre les questions reliées à la qualité de l'air et celles, plus vastes, concernant le commerce et le développement.
6. Déterminer les ressources financières supplémentaires à consacrer aux activités susmentionnées.

Exécution et évaluation : Deuxième et troisième étapes

Lorsqu'il formulera des conseils et des observations sur le plan opérationnel annuel et qu'il évaluera les résultats des activités mises en œuvre, le Groupe de travail tiendra compte des critères suivants :

- Urgence du problème
- Caractère prioritaire du problème à l'échelle binationale ou trinationale
- Capacité du Secrétariat de la CCE d'entreprendre l'activité
- Possibilité d'obtenir les résultats souhaités dans un délai donné
- Efficacité de l'utilisation des ressources
- Coordination avec d'autres institutions, initiatives et mécanismes

En ce qui a trait aux projets, le Groupe de travail tiendra compte des renseignements suivants que lui fournira le Secrétariat :

- Buts et objectifs
- Contexte
- Liens avec d'autres activités de programme de la CCE
- Date d'achèvement visée
- Liste des résultats à atteindre (provisoire et finale)
- Budget proposé et budget réel

- Indicateurs de mesure des résultats et d'évaluation de l'avancement des travaux
- Mesures ultérieures planifiées
- Autres sources de financement

La surveillance, la mesure et l'évaluation du rendement sont des éléments essentiels à l'exécution efficace des projets. L'évaluation comportera des mesures et des examens périodiques des résultats en regard des objectifs définis et permettra d'obtenir des renseignements qui seront utiles au moment de déterminer si les projets sont efficaces et donnent les résultats escomptés. Ce processus permettra de revoir les objectifs et de modifier les sous-objectifs.

Résumé

En raison de son caractère unique et du fait qu'elle est une organisation trilatérale, la CCE sert de base aux activités relatives à la qualité de l'air et autres activités connexes qui soutiennent les initiatives mises de l'avant dans les trois pays signataires de l'ALÉNA. Le Groupe de travail est d'avis que le présent cadre stratégique facilitera la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de ces activités. Les orientations stratégiques, qui pourront être révisées sur une base périodique en consultation avec la population, sont établies dans un contexte pluriannuel et constituent un cadre pour l'établissement des priorités et l'exécution des mesures.